



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

**1604-1610, rue des Hauts-Bois** : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de M. Michel Durivage, visant à fixer :

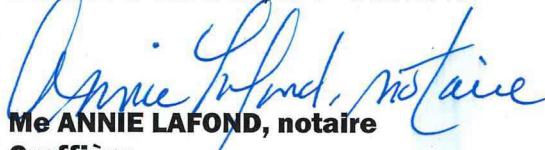
- à 6,9 mètres plutôt qu'à 9 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant minimale applicable aux bâtiments principaux érigés respectivement aux 1604-1606 et 1608-1610 rue des Hauts-Bois;
- à 4 mètres plutôt qu'à 3 mètres l'empiètement maximal autorisé de l'aire de stationnement dans la portion de la cour avant située devant la façade de chacun des immeubles;
- à 7,7 mètres plutôt qu'à 7 mètres la largeur maximale autorisée de ces aires de stationnement;

le tout sur les lots 6 303 026 et 6 303 027 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 21 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 1<sup>er</sup> mai 2019.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**